

## Formalités pour une entrée en formation

Vous venez de recevoir votre proposition d'entrée en formation à l'IRTS de Champagne-Ardenne.

◆ **Votre entrée en formation est confirmée :**

Afin que votre inscription soit effective, il vous faut retourner dûment complété et signé **dans un délai de 5 jours** :

- Le document « entrée en formation ».

Ce document doit parvenir **au service des admissions par mail : [admission@irtsca.fr](mailto:admission@irtsca.fr)**

Vous recevrez avant mi-juillet un mail complémentaire afin de vous préciser les modalités administratives de rentrée (règlement intérieur, information et procédure sur les demandes de bourses, CVEC...). Le paiement des droits d'inscription et frais de scolarité de 770€ pour la rentrée 2024/2025 est à effectuer au plus tard le 18 juillet 2024.

Après avoir confirmé votre entrée en formation, dès publication des résultats du baccalauréat, il vous faut fournir l'attestation provisoire de réussite. A défaut, il sera fait appel au candidat suivant sur liste complémentaire. **Et pour les candidats de nationalité étrangère merci de bien vouloir fournir un titre de séjour valide au jour de l'entrée en formation.**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

### Les secrétariats chargés de la scolarité

Mme LORANDIN Delphine  
Pour les formations ASS et ES  
[delphine.lorandin@irtsca.fr](mailto:delphine.lorandin@irtsca.fr)  
03.26.06.82.30.

Mme BAQUET Virginie  
Pour les formations EJE, ETS, ME et TISF  
[virginie.baquet@irtsca.fr](mailto:virginie.baquet@irtsca.fr)  
03.26.06.93.16.